

Moudon, juillet 2024

COURS INTERENTREPRISES

Les cours interentreprises (CI) sont, à côté de la formation en entreprise et des cours professionnels, un des 3 lieux de formation des gestionnaires en intendance et des employé-e-s en intendance. Ils sont intégrés à part entière dans le parcours de formation et la matière enseignée peut être évaluée lors des examens de fin d'apprentissage. **Ces cours sont obligatoires.**

Les organisations professionnelles, tant au niveau suisse qu'au niveau cantonal, sont responsables de la mise sur pied de ces cours, soit Formapro Sàrl pour l'OrTra intendance Vaud / AMEFI. Une commission, nommée par le comité de l'OrTra intendance Vaud / AMEFI, est chargée de définir les contenus sur la base des directives de l'OrTra intendance Suisse, de trouver des intervenants et de fixer le calendrier.

Leur durée est de 4 jours par année. Vous trouverez le programme cadre des CI sur le site www.hauswirtschaft.ch sous la rubrique I, puis sous votre formation. Le planning est communiqué en début d'année scolaire aux apprentis et est disponible sur l'extranet du site internet www.formation-intendance.ch. Vous devez disposer d'un mot de passe pour y accéder, selon la marche à suivre communiquée avec le courrier envoyé en début d'année scolaire aux apprentis et aux formateurs.

Objectif :

Les cours interentreprises ont pour but d'initier les apprentis aux techniques fondamentales du travail de la profession et de les préparer à poursuivre leur formation dans l'entreprise d'apprentissage. Au travers des activités qu'ils effectuent par la suite dans celle-ci, les apprentis exercent, acquièrent et approfondissent, si possible de manière autonome, les techniques fondamentales qui leur sont enseignées pendant les cours interentreprises. La fréquentation de ces cours est obligatoire pour tous les apprentis.

Contenus :

L'OrTra intendance Vaud / AMEFI a adopté comme principe d'axer les cours interentreprises sur l'acquisition de compétences pratiques et sur des démonstrations. Elle veut privilégier la formation dans des entreprises, de façon à favoriser une ouverture d'esprit vers d'autres méthodes, et d'autres milieux que l'entreprise formatrice habituelle. C'est donc une chance pour les apprentis de découvrir des établissements et des institutions qui appartiennent à leur futur secteur professionnel.

Afin que les apprentis puissent profiter un maximum de ces cours, nous avons décidé de scinder les classes en plusieurs petits groupes pour la totalité d'entre eux. Cela rendra l'opération un peu plus onéreuse mais favorisera une bonne attention et une bonne dynamique dans le cours.

Financement :

Les cours interentreprises sont soutenus par les cantons et les fonds de formation. Dans l'éventualité où les frais de cours dépasseraient le subventionnement, les entreprises pourraient être amenées à participer au règlement du solde non couvert. Ce solde est validé par un document officiel des financeurs (cantons-fonds).

L'entreprise formatrice prend à sa charge les coûts accessoires, notamment ceux relatifs aux transports et aux repas des apprentis.

Règle du jeu :

Les apprentis sont tenus de respecter la charte qu'ils ont signée dans le cadre d'Agrilogie - CEMEF.

Tenue et comportement:

Les apprentis doivent adopter une tenue vestimentaire et un comportement adaptés aux lieux dans lesquels se donnent les cours, en veillant tout particulièrement à respecter les consignes qui leur sont données sur la convocation et sur place.

Préparation :

Nous attirons l'attention sur la préparation individuelle ou en groupe qu'exigent certains cours. Le temps à disposition étant relativement restreint, cette préparation facilitera grandement l'atteinte des objectifs fixés par l'intervenant. Les formateurs en entreprises veilleront à ce que leur apprenti ait lu les consignes et les ait respectées.

Exclusion :

Les intervenants ont la possibilité de renvoyer une personne qui perturberait le bon déroulement du cours ou qui n'aurait pas la tenue exigée sur la convocation. En cas de non-respect des règles ou d'abus, la journée lui sera facturée dans sa totalité (200.-).

Toute absence non justifiée ou comportement perturbateur fera l'objet d'une information au formateur en entreprise.

Direction de cours :

La commission des CI assume la direction des cours interentreprises; son secrétariat se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

Secrétariat de l'Ortra intendance Vaud / AMEFI
Ch. de Grange-Verney 2
1510 Moudon
Tél. 021 614 24 27
info@amefi.ch

Nous souhaitons à tous les participants et à tous les intervenants une excellente saison de cours interentreprises.

Isabelle Ruchti



Secrétariat